

2022/2023 N°5 Limoges, le 27 mars 2023

Compte-rendu

27 mars 2023



Objet	Réunion du Conseil de l'ED BCS-652
Lieu	FMP de Limoges, Salle «Biophysique» n° 212
Date	27 mars 2023
Heure	15h00

Participants	Fonction
M Verdier	Directrice de l'ED BCS 652
V Chaleix	Directeur adjoint de l'ED BCS 652
E Aguzou	Gestionnaire de l'ED BCS 652, Représentante BIATSS
S Da Re	Représentante du laboratoire RESINFIT
J Magne	Représentant du laboratoire EpiMaCT
N Villandier	Représentant du laboratoire LABCiS
F Gallet	Représentant du laboratoire CAPTuR
R Lawson	Représentant du laboratoire P&T
S Mandigout (visio)	Représentant du laboratoire HAVAE
C Sirac	Représentant du laboratoire CRIBL
A S Lia	Représentante du laboratoire Neurit
C Carrion	Représentante BIATSS
C Brossier	Représentante des doctorants, P&T
C Loret	Représentante des doctorants, Neurit
A Guediri	Représentant des doctorants, HAVAE
J Toniolo	Représentant des doctorants, EpiMaCT
N Grosboillot (visio)	Représentant des doctorants, Suppléant
A Melin (visio)	Personnalité extérieure, Medincell
A Merched (visio)	Personnalité extérieure, U Bordeaux
V Gloaguen	Vice-Président Délégué à la Formation Doctorale, membre invité
A Angleraud	Responsable administrative du CED, membre invité

M Druet-Cabanac et A Baylet : absents

E Poli et V Blanquet : excusées

Ordre du jour :

- L'organisation des CSI
- L'organisation des recrutements
- Questions diverses

I - L'organisation des CSI :

Les CSI ont été introduits dans la règlementation nationale en 2016, à la demande des représentants des doctorant(e)s. Suite à une enquête nationale, ils ont été remodelés par l'arrêté modificatif du 26 aout 2022.

Mireille Verdier explique aux membres du Conseil les modifications relatives aux CSI, introduites par le texte de 2022 et leurs modalités de mise en œuvre au sein de l'ED BCS :

Les principes généraux des CSI :

- 1 CSI obligatoire avant chaque ré-inscription, dans le courant des mois de juin-juillet-aout
- 3 Missions : évaluation des conditions de thèse, conseil, détection / alerte
 - Vigilance sur conflits / discriminations / harcèlements
- Déroulement en 3 temps :
 - Présentation de l'avancement des travaux (15-30 minutes) /discussions
 - Entretien avec le doctorant SANS la direction de thèse
 - Entretien avec la direction SANS le doctorant
- Visioconférence possible : de préférence via BBB
- Financement des déplacements s'effectue par les unités de recherche

La composition des CSI :

- 2 à 3 membres dont
 - 1 spécialiste au domaine de la thèse, extérieur à l'Université de Limoges (peut être membre Conseil ED, e.g. Aksam Merched de U Bordeaux), désigné par l'équipe encadrante ; il/elle ne peut pas être rapporteur de thèse
 - 1 non spécialiste (membre Conseil ED ou encadrant ED) = Référent du CSI
- Pas de 3ème membre cette année
- La composition doit rester constante sur les 3 ans (dans la mesure du possible)
- Les doctorants sont consultés sur la composition de leur CSI
- Pour les doctorants en 3ème année de thèse, demandant une 4ème année : CSI « ancienne formule »

Déroulé : Retro-calendrier *

- 3 mois avant :
 - Saisie des membres dans ADUM : Doctorant
 - Formulaires d'engagement & confidentialité : Référent
 - Programmation de la date (accord de tous) : Doctorant
- 1 mois avant :
 - Convocation du doctorant et des membres du CSI : Gestionnaire
 - Mise à disposition sur ADUM du livret CSI à remplir par le Doctorant
- 2 semaines avant : Livret CSI complété par le Doctorant
- 1 semaine avant : Mise à disposition (via ADUM) des documents supports à tous les membres du CSI (livret CSI, engagements, guide du CSI, charte des thèses, convention de formation) : Gestionnaire
- 1 mois (maximum) après le CSI : Rapport de CSI rédigé et visé par les membres, déposé sur ADUM : Référent

* **Attention : La procédure a évolué!** => Le déploiement se fera selon plusieurs ajustements.

II- L'organisation des recrutements

Financements doctoraux

Mireille Verdier rappelle le nombre de financements doctoraux Etat pour l'année universitaire 2023-24 : **6**.

- 2,5 dédoublés pour les co-financements « région » (5 déposés)
- 3,5 financements état (+ les « reliquats » éventuels)

Déroulé : Retro-calendrier

Calendrier	Informations
Depuis le 3 mars	<ul style="list-style-type: none">- Diffusion des sujets (ABG, site ED, réseaux des labo...)
Sélection de 3 candidats par sujet Retour des sélections 17 mai 2023 au collège doctoral	<ul style="list-style-type: none">- La sélection de ces 3 candidats se fait en interne par les équipes (lien direct entre candidats et la DT ; le CED n'intervient pas)- L'ED centralisera les candidats retenus à la suite de la sélection interne des équipes
23 mai – 5 juin	<ul style="list-style-type: none">- Plateforme de candidature
Audition des candidats sélectionnés 15 & 16 juin 2 Classements des candidats AAP + financements universités	<ul style="list-style-type: none">- Jury unique de recrutement- Classements différents pour AAP et sujets libres
fin juin : attribution des contrats en fonction du classement des candidats	<ul style="list-style-type: none">- Les candidats retenus auront 5 jours calendaires pour répondre- Etablissement des contrats doctoraux
Mi juin (?) : réponse AAP	<ul style="list-style-type: none">- Bilan des demi financements restants éventuels- Attribution des financements restants aux candidats « sujets libres » en respectant l'ordre du classement

Composition du jury de recrutement

- La directrice de l'ED
- Le directeur adjoint de l'ED
- 3 représentants du conseil de l'ED (à minima)
- 2 représentants des doctorants de l'ED (assistant et participent à l'audition, mais ne votent pas)
- 2 membres extérieurs à l'ED (et à l'UL)
- Les directeurs de thèse assistant à l'audition mais ne participent pas et ne votent pas
- Un éventuel sera envoyé fin avril pour constituer le jury

Christophe Sirac formule l'interrogation concernant les dates des auditions : d'après lui, les étudiants M2 locaux seront désavantagés car ils vont soutenir le lundi et mardi de la même semaine. Il faudrait s'entendre avec tous les masters locaux.

Sur les masters : réflexions pour avancer la date car les masters ne peuvent pas postuler sur Bordeaux. A Bordeaux, il faut qu'ils aient passé leur soutenance de master.

A cette question, Mireille Verdier précise que cette année, les dates des auditions sont un peu plus tardives que l'an passé (15 et 16 juin).

Suite à l'interrogation formulée par les représentants des doctorants sur la plateforme ADUM qui ne fonctionne pas pour les présélections, Mireille Verdier confirme que c'est normal car le dépôt ADUM se fait après la présélection des 3 candidats (max).

III - Questions diverses

Questions remontées des doctorants (formulées par Camille Loret) :

- Formation à l'enseignement, est-elle obligatoire ? – Oui, pour les CD recommandé pour les autres ; formation reformatée, en attente de l'INSPE.
Sera-t-elle contingenté ? – La réponse de Mireille Verdier est négative.
- Formation Ethique et Intégrité, est-elle obligatoire ? - Mireille Verdier confirme que cette formation est bien obligatoire.

- Les auditions pour les contrats doctoraux : est-ce que la présentation du projet en anglais est possible ? – La réponse de Mireille Verdier est « oui ».
- Séminaire thématique du 4 et 5 mai : le programme sera défini dans les semaines à venir. Le 4 mai, Claire Lefort interviendra sur le sujet de la Transdisciplinarité. Puis Elsa Moulina parlera des échanges internationaux (en distanciel).
- La cérémonie de remise des diplômes aura lieu le jeudi 1er Juin 2023, à partir de 15h00.

Concours « Ma thèse en 180 secondes », édition 2023

Mireille Verdier annonce aux membres du Conseil les résultats de la Demi-Finale et la Finale régionale de MT180s qui ont eu lieu à Limoges le 9 et 23 mars 2023.

Parmi les 10 demi-finalistes, il y a eu 8 doctorants de l'ED BCS :

- Clarisse BROSSIER
- Pauline CHAZELAS
- Axelle GELINEAU
- Kenza GUIYEDI
- Charlotte JEMFER
- Camille LORET
- Morgane MANIVEAU
- Ioanna PYROMALI

C'est Clarisse BROSSIER (UR Pharmacologie & Transplantation - Inserm UMR 1248) qui représentera l'Université de Limoges à l'occasion de la prochaine étape nationale du concours - la Demi-Finale Nationale à Paris le 30 mars 2023.

Fin de la séance à 17h20.

M VERDIER

